

Compte rendu de la visite CHSCTA

Espace Scolaire Condorcet à Saint Quentin

du 21 septembre 2021

1. Préalable à la visite

La visite a été actée au CHSCTA du 21 avril 2021.

L'annonce de la visite dans le cadre du CHSCTA a été faite par courrier du secrétariat général adressé le 11 mai au proviseur. (annexe 1)

La première prise de contact, par téléphone, par la secrétaire du CHSCTA s'est faite le 28 mai après une prise de rendez-vous faite le 11 mai auprès du secrétariat de l'établissement. Cet appel a permis de présenter la visite et ses enjeux ainsi que la période de visite envisagée (mi-septembre).

Le protocole (annexe 2) avec la date de la visite a été transmis le 6 juillet 2021 et le lien vers les auto questionnaires a été adressé sur les adresses mails professionnelles des personnels de l'éducation nationale le 9 septembre par le service de la DEPP.

Composition de la délégation :

Pour la FSU : ALLANIC Hélène BOUCHEZ Christophe FRIADT Guy LEROY Delphine RIPART Pierre Pour la FNECFP-FO : TOUSSAINT Pierre Pour l'UNSA éducation : VILLAIN Julien Pour le SGEN-CFDT : DRIQUE Yann	Représentant le président du CHSCTA : monsieur HAYE DRH Mme GUELOU : conseillère académique de prévention Mme DELORME : psychologue du travail Mme BURY : Inspectrice santé et sécurité au travail
--	---

2. Présentation de l'établissement

L'établissement date de 1963. Sur une superficie d'environ 13 hectares, il compte quatre bâtiments principaux ; un gymnase et un stade entouré d'une piste ; un bâtiment administratif scindé en deux avec d'un côté les bureaux pour le lycée LGT et LP et de l'autre l'accueil du GRETA ; un GRETA ; une loge ; une aire de feu ; une salle des professeurs ; un amphithéâtre ; un CDI ; des logements de fonction...

L'établissement est classé en catégorie 2 par la commission de sécurité.

L'équipe mobile de sécurité est basée dans ce lycée.

L'établissement est support du GRETA Aisne, d'un centre de formation d'apprentis, d'une plateforme d'innovation technologie et d'un campus des métiers et des qualifications d'excellence.

Depuis mai 2021, l'internat a été labellisé « internat du pro ».

Depuis juin 2020, des travaux de grande ampleur sont menés par la région Hauts-de-France, pour un coût total avoisinant les 10 millions d'euros. Les travaux sont attendus depuis une trentaine d'années, il concerne la rénovation de bâtiment, l'aménagement des extérieurs et les accès, la sécurisation du site...

L'établissement n'a pas d'assistant de prévention, au moment de la visite, car personne ne s'est porté volontaire pour effectuer cette mission.

L'établissement accueille 2100 élèves au lycée général et technologique et 850 élèves au lycée professionnel, auxquels il faut ajouter environ 400 stagiaires (en rotation sur l'année) du GRETA.

Il y a environ 200 internes avec la particularité d'un accueil le week-end car l'espace scolaire Condorcet est aussi centre d'étude et d'entraînement sportif. Le nombre fluctue pendant l'année.

Une cuisine centrale fait de la production pour des clients usagers dans des cuisines satellites.

La demi-pension accueille environ 1000 élèves.



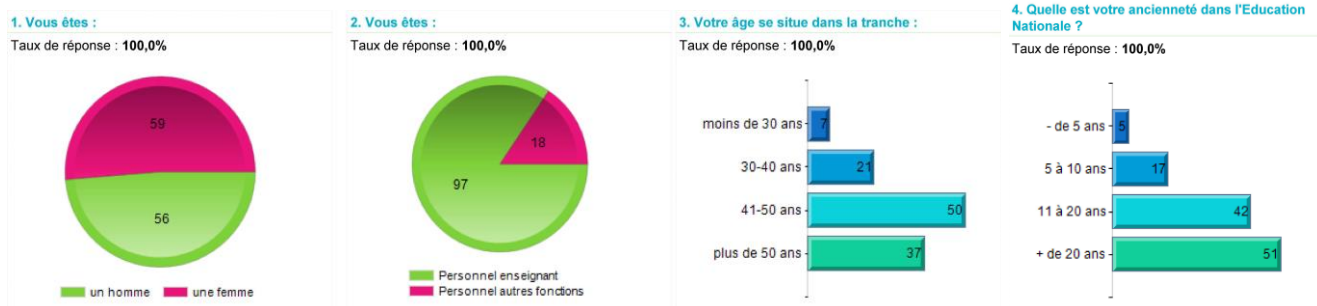
- Bâtiment A à étage : vie scolaire, salles destinées aux cours scientifiques et généraux, bureaux de l'EMS et d'une assistante sociale.
- Bâtiment B : enseignements professionnels industriels / les salles de construction / la demi-pension / la cuisine centrale/
- Bâtiment C à étage : une partie des services du GRETA, des salles de cours et l'internat des garçons
- Bâtiment D : des salles de cours, l'internat fille, l'infirmerie
- Gymnase comprenant une salle de musculation, une salle de ping pong, et salle multi-sports avec des tracés de terrain au sol.
Le stade en en macadam.

3. Auto questionnaire

L'analyse de la synthèse des auto questionnaires a permis d'orienter la visite et les questionnements sur site. La délégation de visite apprend par l'équipe de direction que le lien vers les questionnaires a semble-t-il été envoyé à deux reprises le même jour, aussi ils informent que certains ont pu y répondre plusieurs fois, comme eux.

Après renseignements pris auprès de la DEPP, il n'a pas été possible de renseigner le questionnaire 2 fois.

115 auto questionnaires sont recensés. 35 commentaires libres y ont été apposés.



3.1. Lieu de travail

65,1% des répondants sont confrontés à des problèmes thermiques, 66% à des problèmes de ventilation, 54,7% sont confrontés à des nuisances sonores et 41,5% sont confrontés à des nuisances lumineuses.

3.2. Conditions de travail

Les fluctuations d'effectifs sont courantes dans cet établissement : elles sont subies par 54,3% des personnels. Les caractéristiques scolaires montrent que 68,6% des répondants accueillent des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ; 54,3% sont confrontés à un absentéisme perturbant le fonctionnement de la classe et 75,2% accueillent des personnes en situation de handicap dont 68,8% sont accompagnées.

94,2% des répondants sont titulaires de leur poste. Très peu sont en temps partagé sur plusieurs établissements (7 personnels) ou en temps partiel (4 personnels). Seuls 8 personnels ont fait une demande de mutation.

51,9% des répondants subissent des fluctuations de charge de travail en cours d'année.

56,3% ont subi des évolutions structurelles récentes de leur travail (horaires, missions, services, fusion/restructurations, réformes...) qui pour 63,8% de ces personnels, ont eu un impact négatif sur leur travail.

70,2% s'estiment suffisamment formés pour exercer leurs missions. 14,4% ont candidaté pour obtenir une formation continue qui pour 70% a répondu à leurs attentes.

Au niveau de l'ambiance de travail : 33% des répondants vivent des situations de tensions dans leurs rapports avec leur public, 35,9 dans leurs rapports avec la hiérarchie.

74,8% ressentent un manque de reconnaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

70,9% sont en contact avec des personnes en situation de détresse.

71,8% sont amenés à devoir calmer des personnes.

Seuls 36,9% se sentent capable de faire le même travail jusqu'à leur retraite.

58,3% envisagent un changement ou une évolution de carrière.

Ces points sont des indicateurs de risques psychosociaux. Certains personnels peuvent alors être confrontés à des troubles psychosociaux.

3.3. Santé / prévention

45,5% des répondants affirment être confrontés à des troubles musculosquelettiques.

65,3% rencontrent des situations de « stress » qui impactent leur santé.

43,6% rencontrent des problèmes de voix ou de cordes vocales.

22 personnels font remonter qu'ils ont eu un arrêt de maladie liés à l'exercice professionnel, alors que seuls 13 personnels affirment avoir eu un accident de service ou de trajet.

79,2% des répondants ont un travail qui impose de travailler quotidiennement plus de 3h face à un écran.

Les personnels médico-sociaux en faveur des personnels sont plutôt connus : 67% connaissent le rôle du médecin de prévention et 45% celui de l'assistante sociale en faveur des personnels.

Par contre, 83% des répondants ne savent pas qui est leur référent ressources humaines.

92% des répondants indiquent ne pas avoir connaissance d'un document décrivant les risques de leur établissement. Seuls 3 personnels affirment avoir été associé à l'élaboration du DUERP.

L'assistant de prévention est méconnu pour 88% des personnels et seuls 7 personnels savent qui a cette mission dans l'EPL.

Le registre santé et sécurité au travail est connu par 49% des répondants mais 82% indiquent ne pas savoir où il se situe.

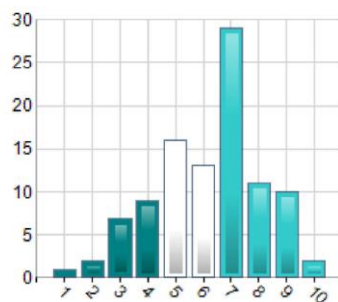
Pour le registre danger grave et imminent, seuls 28% savent comment s'en servir et 13% où il se trouve.

Pour 26 personnels, des éléments matériels dans les locaux leur font craindre des problèmes de sécurité.

En ce contexte sanitaire, 41% des répondants ont connaissance de problématiques d'application du protocole sanitaire local.

75. Sur une échelle de 1 à 10, 10 étant le maximum, quel degré de satisfaction vous procure actuellement l'exercice de votre métier ?

Taux de réponse : 87,0%



La médiane est à 7,
La moyenne à 6,21.

3.4. Remarques annexées à l'auto questionnaire

Pour la première fois, la délégation de visite note plusieurs remarques sur le fait de se porter volontaire aux entretiens auprès de la direction, pose une réelle problématique.

« je trouve cela gênant dans la mesure où nous pensons qu'il peut y avoir des représailles » ; « Je trouve problématique, voire choquant, qu'on doive passer par la direction pour s'inscrire afin d'être entendu... » ; « ...nombreux sont ceux qui ont peur de représailles... » ; « il est bien dommage de devoir se signaler au chef d'établissement pour pouvoir avoir un entretien avec les membres du CHSCT : cela est bloquant pour la participation. » ; « ...il est très perturbant de devoir se signaler à notre chef d'établissement en tant que volontaire pour être entendu par le CHSCT... ».

Des demandes sont clairement formulées : demande de document informant sur le rôle du RSST et sa localisation dans l'établissement ; demande de bilan de la visite auprès des personnels ; « la médecine du travail existe-t-elle dans l'éducation nationale ? » ;

Les dégradations des conditions de travail sont évoquées ou détaillées avec souvent une mise en cause des responsables qu'ils/elles ont identifiés.

4. Visite de l'établissement

Compte-tenu de la taille de l'établissement et de la durée de la visite, la délégation n'a pu se rendre dans tous les lieux de travail.

L'arrivée des élèves a été observée et une partie des extérieurs, une partie des bâtiments A, B, D, E ; le gymnase interne à l'établissement et une partie du bâtiment administratif ont été visités.

4.1. Observation de l'arrivée des élèves

La délégation a commencé sa visite par l'observation de l'entrée des élèves par l'entrée principale située rond-point Joliot Curie.

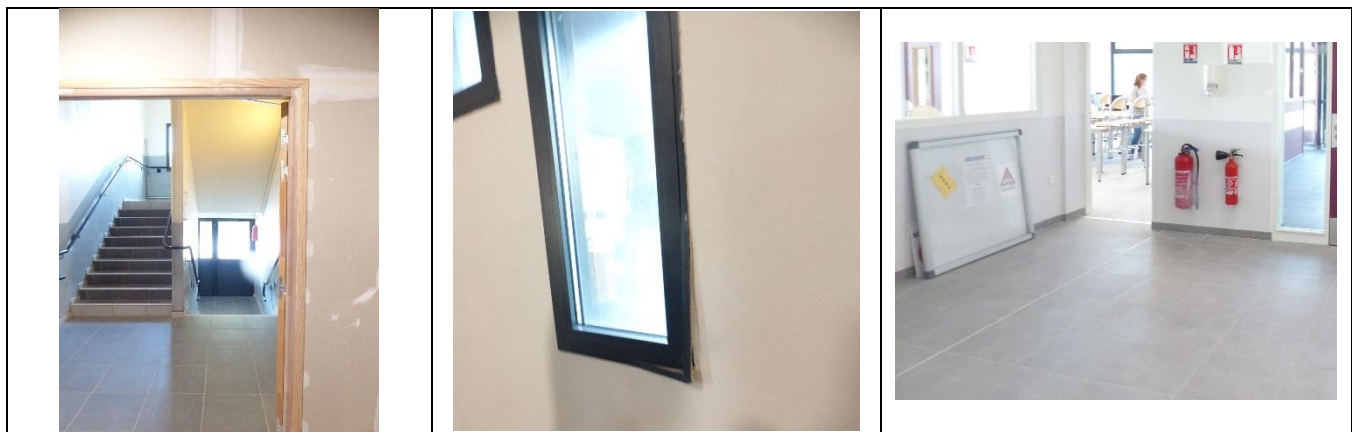


Le flux des élèves est dense mais la circulation aux abords de l'établissement est aisée.
L'entrée pour les cours à 8h se fait par la grande porte sur présentation du carnet de liaison.
Des personnels de la vie scolaire contrôlent les entrées.
Ces personnels sont reconnaissables à leur sur-gilet jaune à bandes réfléchissantes.

Un nouveau parking est à la gauche de cette entrée principale. Il est pour les personnels et les élèves internes. Un garage à vélos sera bientôt utilisable, il sera sous surveillance vidéo.

4.2. Visite du bâtiment A

Il est à noter que ce bâtiment est rénové, utilisé mais non réceptionné. Ce qui explique le manque global de finitions.



peinture non finalisée, défaut de pose du bâti, installation de mobilier non finalisée...

Ce bâtiment en T comprend des salles de cours généraux et scientifiques, avec leur laboratoire, la vie scolaire, la salle de permanence, une salle de réunion, au 2^{ème} étage, le bureau des 2 assistantes sociales en faveur des élèves et le bureau de l'équipe mobile de sécurité départementale.

L'installation et le regroupement de la vie scolaire est facilitant pour les personnels. L'établissement compte 5 CPE et AED. L'aménagement des bureaux s'est fait sans concertation avec les personnels. Les bureaux sont très lumineux (vitre sur les porte et baie vitrée sur l'extérieur, plafonnier à LED à lumière blanche), avec des bureaux en angle (« un peu petit ») sans tiroir. Le hall d'accueil ne permet pas la confidentialité des appels aux familles.

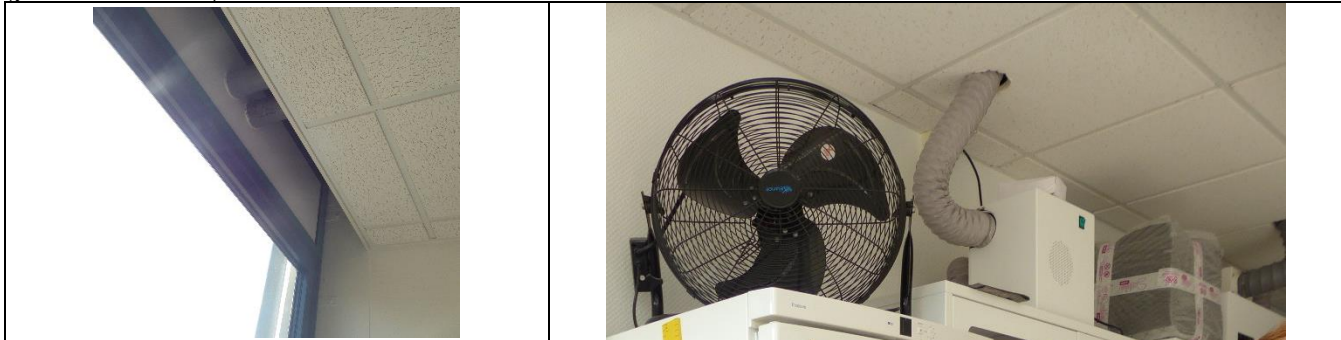
Les larges couloirs permettent un sens de circulation sans difficulté. Les vitres posées sur les portes ou dans les salles de classe permettent que la lumière naturelle traverse le bâtiment, cependant ceci pose la problématique de sécurité en cas d'intrusion.



Le bâtiment n'a pas de système de ventilation efficace. Pour renouveler l'air des salles, il faut ouvrir la porte et les fenêtres. Les fenêtres ont des sabots pour en limiter l'ouverture, même au rez de chaussée.

A cause des travaux dans la cour qui occasionnent bruit et poussière, les fenêtres ne sont pas ouvertes pendant les cours.

Dans le laboratoire de physique chimie, les fenêtres n'ont pas de store, ce qui fait augmenter la température les jours ensoleillés. Une armoire ventilée ne fonctionne plus. Aucune ventilation sur le toit ne permet l'évacuation de l'air des armoires ventilées. L'installation est conforme mais le système n'est pas opérationnel (pas d'extraction).



Dessus des armoires ventilées avec évacuation par le faux plafond vers l'extérieur par la fenêtre

Les problématiques thermiques sont abordées dans ce bâtiment. A la construction en 1963, la technique de chauffe était une installation en série.

Des améliorations se sont faites, d'abord par le raccordement au réseau chauffe urbain (fonctionne par biomasse). La décision de la mise en chauffe dès le dimanche soir et non le lundi matin à 6h pour atteindre une température correcte à 8h.

Des travaux sur l'inertie des bâtiments ont aussi permis d'améliorer la chauffe des bâtiments.

4.3. Visite du gymnase

Les professeurs d'EPS ont la possibilité d'utiliser le gymnase de la commune attenant au lycée en plus de la salle de sport, du stade et des terrains du lycée.

De nouveaux accès au stade sont en travaux. Cependant, tous les accès en macadam ne vont pas être rénovés. L'obsolescence des différentes réparations sont risqués de chutes.



La salle de sport est composée de plusieurs espaces, dont une salle de musculation, une salle de tennis de table et un espace multisport.

La problématique de ventilation est posée dans les vestiaires où il n'y a aucune aération et la salle de musculation où seuls 2 ouvrants sont fonctionnels sur les 8 présents. La problématique du bruit dans l'espace multisport est aussi présente.

4.4. Visite du bâtiment B

Le bâtiment B est celui qui accueille les enseignements professionnels industriels, les salles de construction, la demi-pension et la cuisine centrale

4.4.1. Salles de classe du rez-de-chaussée

Dans les salles de classe les vitrages sont fixes et ne peuvent s'ouvrir pour aérer la salle.

Les photos paraissant sur la vitre de la salle du Bac Métiers de la sécurité nous paraissent inappropriées car montrant des agents armés en position de tir.

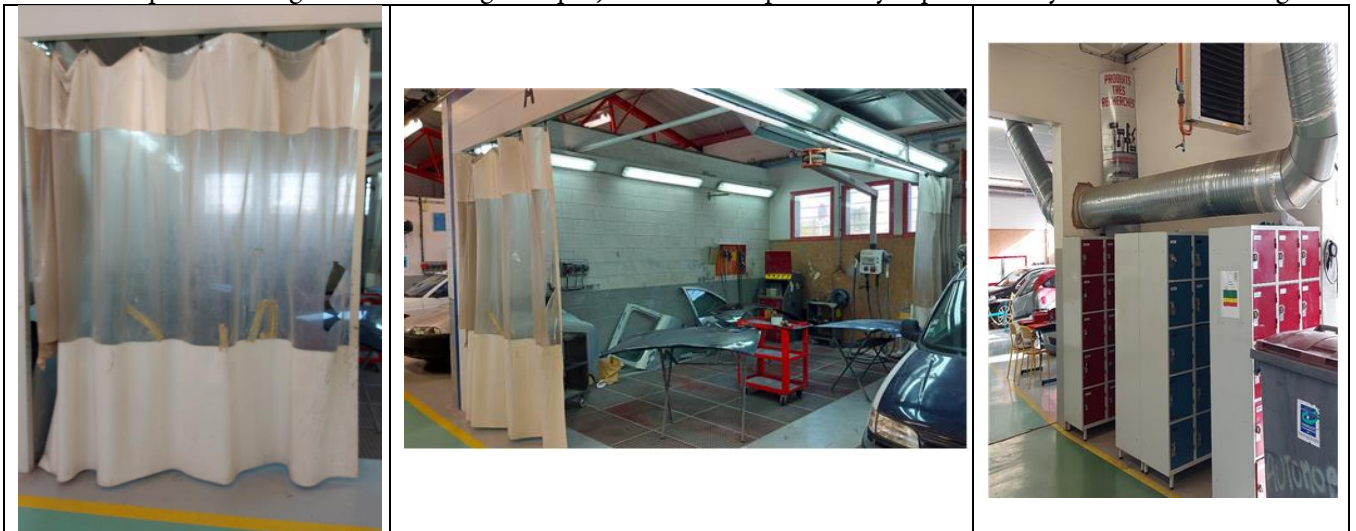
Le port de l'uniforme peut avoir un attrait auprès des jeunes mais la démonstration d'armes de guerre n'est pas opportune.



4.4.2. Atelier mécanique automobile

Les rideaux de protection présent devant les cabines sont usagés, troués, rapiécés et ne peuvent plus assurer pleinement leur rôle de protection.

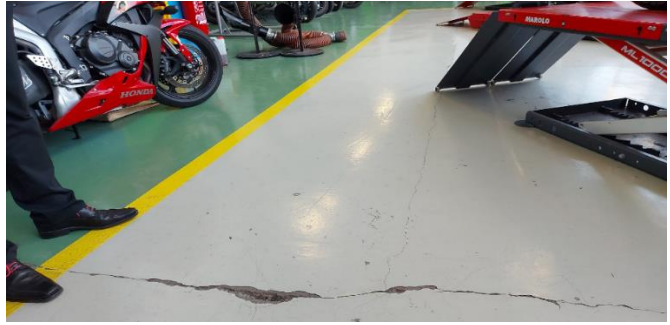
La gaine de collecte des gaz d'échappement présente une partie horizontale sans trappe. Les résidus lourds des fumées peuvent stagner. Ce stockage est préjudiciable de plus il n'y a pas de moyen de curer cette gaine.



4.4.3. Atelier mécanique moto cyclo

Dans cet atelier plusieurs problématiques sont répertoriées :

- sol dégradé
- défaut d'aspiration des fumées dans l'atelier moto
- température très froide en hiver (dès que les températures baissent)
- présence de produits CMR accessibles dans l'atelier moto
- défaut de bac de rétention pour les produits chimiques liquides dangereux dans l'atelier moto



Fissure profonde qui creuse le sol dans une zone très fréquentée de l'atelier.

4.4.4. Atelier de chaudronnerie

La délégation constate dans cet atelier les défauts suivants :

- le défaut de marquage au sol pour délimiter les espaces entre et à proximité des machines,
- le défaut de carter sur certaines machines
- le défaut de cabine de ponçage insonorisée (qui est en attente photo ci-dessous)
- le défaut de bac de rétention pour les produits chimiques dangereux liquides
- des défauts de sol
- l'absence de fiches de poste/consignes de sécurité affichées aux machines



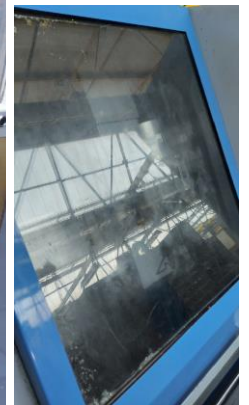
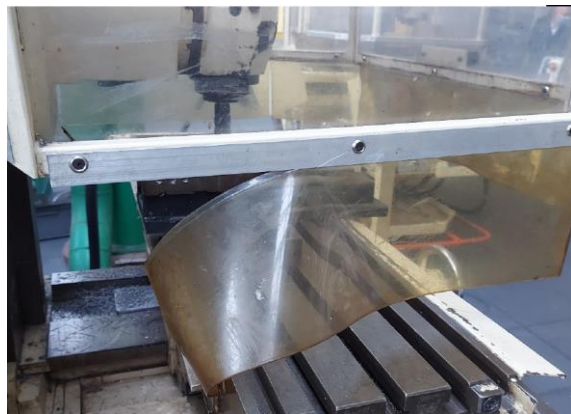


Le calfeutrage en laine de verre des canalisations de chauffage couvert de poussière ancienne, est abimé et se délite par endroits.



4.4.5. Atelier de productique BTS CPRP

Dans cet atelier, la dégradation des carters de protection est particulièrement visible. Les carters en matière plastique sont rayés, fêlés ou absents. Ces dégradations diminuent la visibilité et rendent la mise en œuvre difficile.



4.4.6. Différents ateliers

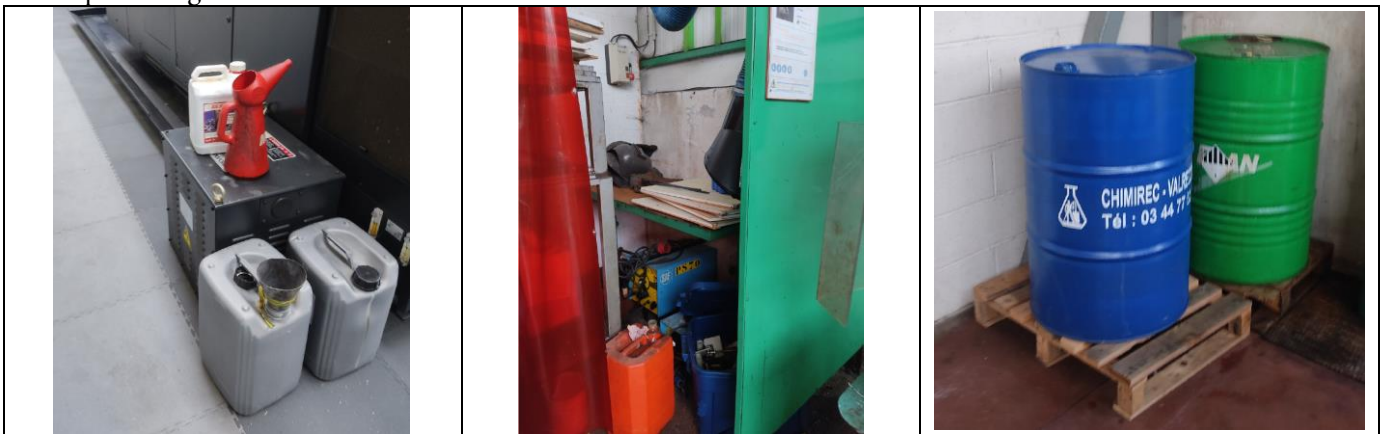
4.4.7. Circulation à l'arrière des ateliers

Des véhicules sont garés à l'arrière des ateliers. Certains traçages des places au sol ont disparu du fait de l'extension à l'arrière des ateliers. Les voitures garées le long des places disparues rendent difficiles les manœuvres des poids lourds.



4.4.8. Autres constats dans les ateliers

La délégation constate des défauts de sols importants et le manque de bacs de rétention des liquides chimiques dangereux.



Dans les ateliers BTS CRSA, la ventilation est défectueuse et l'espace ne comporte pas de point d'eau.

Les défauts de sols sont récurrents.



Sur cette photo, un dénivelé du sol est aggravé d'une large détérioration du sol ouvrant une faille.

La délégation constate des dégâts provoqués par des fuites ou des infiltrations d'eau. Par exemple, dans la salle B0304, présence d'une fuite d'eau à proximité s'une source électrique.



Ici, dégâts liés à l'humidité dans le mur d'un couloir.

La délégation de visite a déjeuné sur place et a pu observer le fonctionnement de la restauration scolaire. Il y a deux chaînes de service, une salle pour les personnels et une salle pour les usagers.

4.5. Visite du bâtiment C

Dans le bâtiment C se trouve une partie des services du GRETA, des salles de cours et l'internat garçons.

4.6. Visite du bâtiment D

Le bâtiment D accueille l'infirmier à l'étage, l'internat fille, des salles de cours des logements de fonction. L'infirmier qui se situe à l'étage va bientôt déménager au rez-de-chaussée. Elle est composée d'un accueil, d'une salle d'examen, de cinq chambres. Il y a deux infirmières. Par exemple, lundi 20 septembre il y a eu 50 passages.

Cette infirmier est actuellement difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite. L'escalier est peu large, il n'y a pas d'accès par ascenseur.

4.7. Visite du bâtiment E

Ce bâtiment est l'espace professeur avec un ensemble de salles et espaces de travail.

Les espaces sont spacieux et lumineux et semblent fonctionnels. Un coin « petite cuisine » est présent. L'encombrement est raisonnable compte tenu du nombre de professeurs.

4.8. Visite du bâtiment administratif

Le bâtiment administratif comprend deux ailes, la première concernant l'accueil du GRETA et la seconde la direction de l'EPLÉ, secrétariats et bureaux du proviseur, des proviseurs adjoints et de l'adjoint gestionnaire.

Au sous-sol, une salle de réunion et communication.

L'EPLÉ dispose maintenant d'un amphithéâtre qui a vocation à être utilisé par le lycée mais la direction annonce qu'il va aussi être proposé pour des manifestations internes et externes : des formations ou réunions comme les réunions de bassin menées par le rectorat ou la DSDEN et aussi comme salle de réunion pour la municipalité de Saint Quentin qui a besoin de locaux de ce type.

Une aire de feu est aussi présente sur le site.

Actuellement, un préfabriqué est présent sur le site et non démonté comme les autres. Il accueille historiquement et uniquement la section théâtre du lycée.

5. Consultation des registres

Des registres sont présentés à la délégation. Certains documents ont été scannés en amont de la visite ce qui a permis leur consultation en dehors du jour de déplacement.

Le DTA date de 2015.

Le DUERP est présent il est sous format papier comprenant une série de photos puis des tableaux d'identification et d'évaluation des risques et des actions à mener par unité de travail.

Compte tenu des travaux certains registres ne sont pas à jour comme les PPMS, le DTA...

Certains registres sont absents : registre d'accessibilité, registre danger grave et imminent.

Concernant la qualité de l'air intérieur, la région a missionné une entreprise qui a effectué les mesures.

Aucun compte rendu n'est présenté à la délégation de visite.

L'établissement est en attente d'un retour. La région a aussi doté l'établissement de 2 capteurs CO₂.

Les affichages des membres du CHSCTA et du CSHCTD02 ainsi que les PV de la CHS sont absents. Les PV de la CHS sont transmis par mail.

6. Entretiens avec les volontaires

Une liste des volontaires aux entretiens a été transmise en amont de la visite. Après cette transmission, la direction de l'établissement a reçu d'autres demandes. Après échange avec la secrétaire du CHSCTA, il est acté que ces demandes parvenues après le premier envoi seraient prises en compte.

Le jour de la visite, de nouvelles demandes sont parvenues aux membres de la délégation de visite. Il a été décidé d'essayer de faire en sorte que tous les volontaires puissent être entendus. Des membres de la délégation resteront sur place pour faire le maximum d'entretien en fin de journée, après le programme prévu par l'établissement.

Face aux nombreuses demandes certains entretiens sont collectifs mais des entretiens individuels sont organisés autant que de besoin.

L'organisation des entretiens questionnent car des membres du CA et des personnels médico-sociaux sont placés dans le planning des entretiens des volontaires. Certains personnels entendus semblent ne pas savoir pourquoi ils sont là. D'autres évoquent la différence entre les modalités d'information de cette journée, et la façon dont ils ont été conviés de manière formelle, par le chef d'établissement, ou de manière informelle. Beaucoup déclarent que l'annonce de la visite s'est faite tardivement par la réception du mail du 16 septembre pour une visite le 21 septembre.

La délégation de visite a reçu un nombre important d'écrits, type témoignage, retrace factuel avec copie d'échanges lors de cette journée.

- Objet du travail :

La majorité des personnels sont des professeurs.

Tous s'accordent à dire que les conditions de travail en lycée sont difficiles. Pour beaucoup, les conditions travail se seraient dégradées depuis deux ans.

- Dimension matérielle du travail :

En ce qui concerne la dimension matérielle du travail, les personnels font remonter leurs demandes à la direction.

- Dimension organisationnelle :

Les personnels s'accordent à dire que dans ce grand lycée, les problèmes de communication et d'organisation ont toujours existé. Cependant des personnels nous font part de problématiques résultant de défauts dans l'organisation du travail récurrents : des informations absentes ou erronées qui mettent en difficultés des personnels, en interne à l'éducation nationale (défaut de remontés d'appréciations sur les LSU, pas de salle attribuée pour faire cours, examens non organisés, directives contradictoires...) ou envers les usagers (élèves non prévenus, défaut d'emplois du temps...).

Les personnels s'accordent aussi à dire qu'ils ont constaté des améliorations au niveau de la communication interne envers les personnels par rapport au début de l'année passée.

- Dimension personnelle :

Certains personnels parlent de l'« esprit Condorcet », celui qui rend fier de travailler dans un lycée de cette ampleur et qui permet de surmonter des conditions de travail difficiles.

Des tensions ont émergé entre les personnels de la direction et les autres agents puis de fil en aiguille, entre personnels. Certains personnels ont demandé à changer de poste.

« j'ai vu des collègues s'arrêter [...], pleurer... » « ...je me demande si j'ai envie de rester... » « ...ça fait deux ans que je prends la mesure de la destruction... » « ...je ne partage pas les rumeurs, certains essaient de manipuler l'esprit Condorcet... » « ...j'ai toujours eu une réponse à mes questions, avec [certaines personnes], c'est beaucoup plus long. »

Lors des entretiens, des personnels ont fait part d'une souffrance extrême, conséquence, notamment des relations entretenues avec la direction de l'établissement :

- Des personnels ont démissionné du CA alors qu'ils y étaient engagés depuis de nombreuses années ; le comportement dénigrant de certains membres de l'équipe de direction pendant les CA voire en dehors de l'établissement est notamment pointé du doigt ; des documents comme la DGH envoyés une heure avant la réunion,
- Des personnels font état que des agents qui avaient un engagement très important au sein de l'établissement ont été « *fortement malmenés par l'équipe de direction actuelle* ».
- Des personnels ne s'engagent plus dans des projets pédagogiques alors qu'ils étaient moteur de ces dynamiques car n'en ont « *plus la force* ». Ils font état d'une forme de travail « empêchée » : leurs aspirations professionnelles sont grandes et de haut niveau mais « impossibles à mettre en œuvre » compte-tenu de leur réalité professionnelle.
- Des personnels précisent que « *les élèves pâtissent aussi de la situation* ».
- Des personnels lient clairement et explicitement la souffrance exprimée par beaucoup de collègues « *à l'arrivée de la nouvelle direction de l'établissement* » et cela « *même si un temps d'adaptation avait été laissé au moment de leur nomination* » : des convocations « *sans raisons* », des craintes de « *représailles* », une « *désorganisation importante* » du fonctionnement de l'établissement (par exemple pour la surveillance des E3C), « *des pleurs en salle des professeurs* » ; des personnels craignent pour d'autres collègues qui ne peuvent s'exprimer dans le cadre de ces entretiens et utilisent le terme de « *suicide* », d'autres évoquent des personnes à la direction qui seraient « *dangereuses* », « *malveillantes* » ; des syndromes d'anxiété aiguës sont également présentés par des personnels, les collègues convoqués à la direction sont systématiquement accompagnés d'un autre personnel (crainte d'envoyer un mail, arrêt maladie,...) ; d'autres, moins nombreux, indiquent que certains collègues ne savent pas « *s'adapter* » au changement.

- Des personnels évoquent même d'autres collègues qui ne viendront pas témoigner devant la délégation de visite du CHSCT par peur de « représailles » d'une partie de la direction de l'établissement.

La délégation de visite ressort extrêmement inquiète de la santé d'un certain nombre de personnels qui se sont présentés dans le cadre de ces entretiens ou qui ont parlé d'autres personnels ne pouvant s'exprimer. La souffrance au travail est manifeste et importante avec des conséquences sur la santé de beaucoup. Les personnels attendent beaucoup de la visite du CHSCT.

7. Préconisations

7.1. Salle de sports, gymnase et stades

En juillet 2021 un courrier du recteur relatif à la dotation pour l'achat d'EPI pour, entre autres, les professeur EPS a été adressé aux établissements de l'académie.

Les membres du CHSCTA préconisent la dotation par l'établissement et le port d'EPI pour limiter l'impact du bruit par la pratique sportive ceci, dans les espaces fermés.

7.2. La cour et les revêtements de sol type macadam

Les membres du CHSCTA préconisent la réfection des macadams pour limiter le risque de chute de plain-pied.

7.3. Assistant de prévention, DUERP et registres, RSST et RDGI

DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels

RSST : registre santé sécurité au travail

RDGI : registre danger grave et imminent

Les membres du CHSCTA préconisent la mise en place du RDGI. De plus, ils préconisent l'utilisation des modèles académiques pour le RDGI et le RSST et l'archivage du registre santé et sécurité au travail existant.

Lors de la visite, la délégation a pu constater l'absence de volontaire pour le poste d'assistant de prévention.

Les membres du CHSCTA préconisent la possibilité de décharge fonctionnelle pour exercer les missions relatives aux assistants de prévention pour rendre plus attractive cette fonction obligatoire.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est présent sur site. Compte tenu des remontés des auto questionnaires, ce document est inconnu de la majorité des personnels, les risques psychosociaux sont très présents dans cet EPLE, ils ne peuvent donc pas être qualifiés d'*improbable* dans le DUERP.

Les membres du CHSCTA préconisent l'actualisation annuelle du DUERP avec, chaque année, l'implication de plus en plus de personnels. Le but étant que chaque personnel soit acteur de ce document.

Les membres du CHSCTA préconisent l'utilisation du modèle académique mis à disposition des EPLE ainsi que de solliciter le réseau de prévention autant que de besoin.

Le DUERP doit aussi réellement prendre en compte les risques psychosociaux.

7.4. Amiante

Le DTA est présent mais non actualisé depuis 2015 alors que des travaux ont été menés et sont en cours.

Les membres du CHSCTA préconisent le désamiantage total du site. Il est primordial que toute démolition de bâtiment soit accompagnée de la proposition aux personnels occupant les locaux voués à disparaître, d'un nouvel espace de travail permettant, à minima de travailler dans les mêmes conditions d'espace et d'occupation du nouvel espace.

Les membres du CHSCTA préconisent l'actualisation du DTA à chacun des travaux.

Concernant le préfabriqué C100 qui accueille la section théâtre, il contient de l'amiante.

Les membres du CHSCTA préconisent la suppression de ce préfabriqué dès qu'un local qui permette la même fonction, disponibilité, superficie équivalente à minima sera mis à disposition de la section théâtre. L'utilisation de l'amphithéâtre ne semble pas être la solution compte tenu des multiples utilisateurs.

7.5. Problèmes thermiques

Des problématiques thermiques sont évoqués dans plusieurs lieux du lycée : trop chaud ou trop froid.

Les membres du CHSCTA préconisent l'étude thermique des bâtiments et l'élaboration d'un plan de rénovation des ateliers (calfeutrages des canalisations pour éviter les déperditions de chaleur, ouvrants...).

7.6. Sécurité - travaux

Les membres de la délégation, après analyse des auto questionnaires et visite sur site, constatent que la problématique liée à la ventilation est présente dans plusieurs bâtiments : gymnase (salle de musculation et vestiaires), labos et classes des différents bâtiments.

Les membres du CHSCTA préconisent la pose de systèmes de ventilation pour permettre le renouvellement de l'air intérieur. L'utilisation de la dotation de la région en capteurs CO₂ peut permettre d'identifier les espaces prioritaires en effectuant des mesures régulières.

Les membres du CHSCTA préconisent la pose et la mise en fonction de ventilation réglementaire dans les laboratoires ainsi que la pose de rideaux ou de stores.

Les membres de la délégation constatent la nuisance des travaux d'une part pour la circulation dans le lycée, d'autre part pour les nuisances sonores et pour les nuisances liées aux vibrations du sol.

Les membres du CHSCTA préconisent une information régulière sur l'avancée des travaux.

Lors de la visite, les membres de la délégation ont pu constater la problématique des sols extérieurs dégradés.

Les membres du CHSCTA préconisent la réfection des sols dégradés pour limiter les risques de chutes.

Les membres du CHSCTA préconisent de prendre connaissance des besoins des personnels avant tout réaménagement de salle pour ce qui concerne la pose des prises, le matériel ainsi que le mobilier.

Les membres du CHSCTA préconisent l'étude complète de l'accessibilité de l'EPLE avec un focus sur les toilettes PMR et les ascenseurs.

Les membres du CHSCTA préconisent le dégagement de toutes les issues de secours. Les portes doivent être désencombrer et les sorties utilisables.

Les membres du CHSCTA préconisent la matérialisation au sol des sens de circulation et des zones dans les ateliers.

Les membres du CHSCTA préconisent l'étude du changement des rideaux de l'atelier mécanique automobile.

Les membres du CHSCTA préconisent l'étude d'une amélioration de la gaine de collecte des gaz d'échappement de l'atelier mécanique automobile afin de supprimer le risque d'accumulation de résidus lourds des fumées d'échappement.

Les membres du CHSCTA préconisent la pose ou le renouvellement des carters usés sur toutes les machines le nécessitant.

Les membres du CHSCTA préconisent la pose de fiche machine ou de QR code en donnant le lien pour toutes les machines n'en disposant pas.

Les membres du CHSCTA préconisent une intervention pour supprimer les risques liés à la fuite d'eau dans la salle B0304 ainsi que la rénovation suite aux dégradations liées à celle-ci. D'autres dégâts des eaux sont constatés. Une intervention rapide est souhaitable pour chaque découverte pour limiter les risques de dégradation mais aussi respiratoire (présence de champignons).

Les membres du CHSCTA préconisent l'étude de la mise en place de places de parking, à l'arrière des ateliers, pour limiter la gêne lors des manœuvres de poids lourds.

7.7. Risques professionnels

Compte tenu des remarques portés sur l'auto questionnaire et les entretiens, les membres du CHSCTA préconisent la possibilité pour les personnels souhaitant être entendus par la délégation de se porter volontaire directement auprès de la délégation.

Les membres de la délégation ont entendu tous les personnels qui se sont présentés le jour de la visite. Le sentiment de manque de reconnaissance est très fort dans cet établissement. Certains expriment le fait d'avoir perdu « l'esprit Condorcet » qui caractériserait la bonne ambiance de travail de ce lycée.

Compte tenu de la grande stabilité de l'équipe enseignante, compte tenu de l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction :

Les membres du CHSCTA préconisent, suite à cette visite, à chacun des personnels de se tourner vers l'avenir et de retrouver l'intérêt commun du travail à l'espace scolaire Condorcet, d'aller de l'avant et de considérer que les erreurs passées puissent être corrigées.

Les membres du CHSCTA préconisent à chacun d'entrer dans les dialogues et échanges en étant à l'écoute de l'autre et d'avoir toujours en point de mire l'intérêt commun de ce lycée. Pour ceci, il est indispensable d'avoir une bonne communication.

Les membres du CHSCTA préconisent l'étude et l'inscription des risques psychosociaux dans le document unique d'évaluation des risques professionnels à chaque rencontre de « situations-problèmes » qui génèrent de la tension, du stress, de l'énerverment...

Les membres du CHSCTA préconisent l'arrêt d'un pilotage d'un établissement vécu comme source de pressions, de harcèlement, de menaces de représailles ou intimidations de toutes formes.

Les membres du CHSCTA préconisent l'exemplarité et la rigueur des représentants du Service Public d'éducation, notamment de la part de ses cadres, pour que l'Ecole reste le moteur de la construction de la citoyenneté, de l'émancipation des élèves par le savoir et la culture.

Les membres du CHSCTA rappellent l'article L4121-1 du code du travail qui précise que « *l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs [...]. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes* ». Les membres du CHSCTA appellent, en urgence, l'administration, à tous les niveaux, à prendre les mesures et moyens nécessaires pour protéger les personnels, leur assurer une pleine sécurité et santé physique et mentale dans le cadre de l'exercice de leur travail. Ce compte-rendu sera opposable, notamment, dans le cadre du respect de l'article L4121-1 du code du travail.

Les membres du CHSCTA rappellent que le droit à la mobilité est garanti par les statuts de la fonction public ; chacun peut l'utiliser quel que soit sa place au sein de l'établissement.

Pour ce qui concerne l'organisation des futures visites, les membres du CHSCTA préconisent que l'information d'une visite dans ce cadre soit présentée aux personnels dès la réception du courrier du rectorat ou de la DSDEN.

8. Remerciements

Les membres de la délégation remercient toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette visite.

Annexe 1 :



Secrétariat général

Dossier suivi par :
Madame Mathilde DANIS

dialoguesocial@ac-amiens.fr
03 22 82 37 14

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 11 mai 2021

Le Recteur de l'académie d'Amiens

à

Monsieur Jean Christophe STORZ
Proviseur du lycée Condorcet
02100 Saint - Quentin

Objet : Visite des membres du CHSCTA au lycée Condorcet à Saint Quentin (02).

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique contribue à la protection de la santé et de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

A ce titre, ce comité peut réaliser des enquêtes ou visites au sein des établissements. Lors d'une réunion du CHSCTA le 26 avril 2021, madame la secrétaire académique de cette instance m'a informé que ses membres souhaitaient réaliser prochainement une visite dans votre établissement.

Le planning d'organisation de cette journée vous sera communiqué ultérieurement.

Je vous remercie par avance de réserver le meilleur accueil à cette délégation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire générale de l'académie

Delphine VIOT-LEGOUDA

Copie : Madame la secrétaire académique du CHSCTA
Madame l'inspectrice santé, sécurité au travail
Madame la conseillère de prévention départementale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

PROTOCOLE DE VISITE EPLE PAR LES MEMBRES D'UN CHSCT

Cadre réglementaire :

- Protocole d'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité dans la fonction publique
- Loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social (article 10 : création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
- Décret n°2011.774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82.453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dans le cadre de ses missions, doit procéder à l'analyse des risques professionnels et suggérer toute mesure de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail des agents.

Le comité a pour obligation de mettre en place des visites sur sites : en établissement, en service ou en école.

Cette présente note a pour objet la définition d'un **protocole de visite**, à remplir par le secrétaire académique ou départemental du CHSCT (ou son représentant missionné pour la visite).

1/ Choix de l'EPL :

Suite à plusieurs alertes la situation de l'espace scolaire Condorcet à Saint Quentin à été évoquée en instance et une visite a été demandée par les organisations syndicales.

Visite validée en CHSCTA le 26 avril 2021.

2/ Définition des enjeux/thèmes de la visite :

- Observations de la sécurité, santé et conditions de travail
- Rencontre avec les personnels de l'éducation nationale volontaires : entretiens individuels
- Autres enjeux/thèmes spécifiques :
En fonction des retours de l'autoquestionnaire

3/ Composition de la délégation (nom, prénom, qualité) :

Le président du CHSCTA : M le recteur ou son représentant

Représentants du personnel, membres du CHSCT :

ALLANIC Hélène secrétaire du CHSCTA, BOUCHEZ Christophe, DRIQUE Yann, FRIADT Guy, GRAF Thierry, LEROY Delphine, RIPART Pierre, TOUSSAINT Pierre, VILLAIN Julien

Inspecteur Santé et Sécurité au Travail : BURY Nathalie

Conseiller de prévention : GUELOU Jeanne

Assistant local de prévention :

Médecin de prévention en faveur des personnels du département : Doc VILLETTE

Assistante sociale en faveur des personnels : LURASCHI Barbara

Psychologue du travail : DELORME Axelle

Autres :

4/ Information écrite du chef d'établissement au moyen d'un courrier du secrétaire général d'académie, rappelant le cadre réglementaire de cette visite et ses enjeux.

Courrier adressé par mail le 11 mai 2021

5/ Prise de contact téléphonique du chef par la secrétaire académique du CHSCT, pour la définition des thématiques à aborder et des modalités d'organisation de la visite.

Appel le vendredi 28 mai 2021

6/ Envoi au chef d'établissement/ du lien donnant accès au questionnaire en ligne relatif aux conditions de travail des personnels (sans caractère obligatoire et à remplir de façon anonyme), pour une exploitation automatisée par la délégation.

(Délai : trois semaines avant la visite)

7/ Documents à fournir par les services du Rectorat ou de la DSDEN aux membres de la délégation :

(Délai : une semaine avant la visite)

- EPLE : fiche d'aide au pilotage académique des établissements
- L'accès régulier à la synthèse des autoquestionnaires renseignés par les agents de l'éducation nationale

Autres :

Documents à fournir par l'établissement aux membres de la délégation :

(Délai : une semaine avant la visite)

Liste des personnels de l'établissement (éducation nationale et autre) :

nom/prénom/fonction

La liste des volontaires à l'entretien avec la délégation (seulement pour les agents de l'éducation nationale)

Liste des accidents du travail

Un plan des locaux

Le document technique amiante (le DTA)

Un portrait de l'établissement : catégorie, date de construction initiale (calendrier des derniers travaux + objet des travaux), nombre de bâtiments...

8/ Programme de la visite (temps d'observations et d'entretiens) :

Période de la visite : mardi 21 septembre 2021 et si besoin vendredi 24 septembre 2021.

→ Accueil et entretien avec l'équipe de direction (dont le gestionnaire) et éventuellement un représentant de la collectivité territoriale de rattachement

Application des règles de prévention, conditions de travail des personnels, consultation des registres obligatoires

DUERP

DTA

PPMS risques majeurs, PPMS attentat/intrusion (affichage des dispositifs de confinement)

Infirmierie : Registre de passage

Registre santé et sécurité au travail (RSST)

Registre danger grave et imminent (RDGI)

Registre accessibilité

Affichage des arrêtés de composition du CHSCTA et du CHSCTD02

Evaluation qualité de l'air intérieur (école depuis janvier 2018-EPLE en janvier 2020)

Sécurité incendie :

- *Dispositifs de secours*
- *Plans d'évacuations*
- *Exercices incendie*

Pour toute question portant sur ce point vous pouvez contacter l'inspecteur Santé et sécurité au travail de l'académie, l'ISST, madame BURY, par mail ce.isst@ac-amiens.fr.

→ Visite du site et des lieux de travail retenus

Observation de situations de travail et entretiens avec les personnels dans les locaux

→ Entretiens collectifs ou individuels avec les personnels élus (conseil d'administration / commission d'hygiène et de sécurité) et éventuellement entretiens complémentaires avec les agents l'ayant demandé

Conditions de travail des personnels

→ Entretiens avec les acteurs de la santé et de la sécurité de l'établissement (assistant local de prévention, infirmière, assistante sociale...)

→ Visite complémentaire éventuelle : OUI / NON

9/ Rédaction d'un rapport de visite par les membres de la délégation.

10/ Présentation lors d'un prochain CHSCT du rapport (par un rapporteur désigné par la délégation).

11/ Communication du rapport de visite à l'établissement, à la collectivité territoriale de rattachement et aux différents acteurs opérationnels concernés ; publication des préconisations.

12/ Suivi de visite :

→ A l'initiative du secrétaire du CHSCT et en lien avec la présidence, afin de faire le point sur la mise en œuvre des préconisations émises